



Centre d'Étude  
et de Recherche  
sur la Philanthropie

# Les AAA dans les établissements accueillant des enfants handicapés ou en difficulté : Phase de quantification

Rapport d'étude

*Janvier 2006*

Présentation de l'étude	<b>3</b>
Rappel du contexte et des objectifs	4
Rappel de la méthodologie	5
Synthèse et conclusions	<b>6</b>
Principaux faits	7
Conclusions	10
Analyse détaillée	12
I Les animaux et les AAA dans les établissements	13
II Les AAA à l'extérieur des établissements	19
III les perspectives d'avenir	22
Annexe	<b>26</b>
Composition de l'échantillon	27
Questionnaire	29

# Présentation de l'étude

Suite à l'étude qualitative réalisée au premier semestre 2005 auprès d'une quarantaine d'établissements accueillant des enfants handicapés ou en difficulté, la Fondation Sommer a souhaité disposer d'un **bilan quantifié** concernant la présence d'animaux et les Activités Associant l'Animal dans ces établissements.

Cette étude avait donc pour objectif de :

- Répertorier et décrire la **présence d'animaux** dans les différentes catégories d'établissements
- Répertorier et décrire **les activités associant l'animal** organisées sur le site des établissements ainsi que celles organisées à l'extérieur
- Vérifier s'il existe un lien et lequel entre le type d'établissement, la population accueillie, et la présence d'un animal ou la mise en place de programmes associant l'animal.
- Mesurer le poids des principales **motivations et des freins** vis à vis de la présence animale et des Activités Associant l'Animal dans ces établissements.
- Evaluer **les attentes** en matière de soutien au développement de ces activités.

- Nous avons réalisé une **étude quantitative par voie de questionnaire téléphonique** auprès d'un échantillon de 254 établissements, répartis sur la France entière et ayant des capacités d'accueil variées :
  - **101 établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance** (sur un total de 1700 établissements) : établissements d'accueil mère enfant, pouponnières à caractère social, Foyers de l'enfance, Villages d'enfants, Maisons d'enfants à caractère spécial, centre de placement familial socio-éducatif (CPFSE).
    - ◆ Nombre d'enfants : **70105** établissements 1693
  - **153 établissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapée**, dont :
    - ◆ **100 établissements d'éducation spécialisé pour déficients mentaux et handicapés** (sur un total de 1399 établissements) : Instituts médicaux éducatifs (IME), Etablissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés, jardin d'enfants spécialisés.
    - ◆ Nombre d'enfants : 74880 établissements 1400
  - ◆ **53 répartis sur les autres catégories :**
    - ◆ *Etablissements d'éducation spéciale pour enfants ayant des troubles de la conduite et du comportement*
    - ◆ *Etablissements d'éducation spéciale pour handicapés moteur*
    - ◆ *Etablissements d'éducation spéciale pour déficients sensoriels*
    - ◆ *Etablissements et services d'hébergements pour enfants handicapés*
    - ◆ Nombre d'enfants 33408 établissements : 741
- On a utilisé pour cette étude le **fichier Finess** (<http://finess.sante.gouv.fr/finess/index.html>).
- Le questionnaire et le détail de l'échantillon figurent en annexe de ce document.

## Synthèse et conclusions

## 1 - La présence d'animaux sur le site des établissements

- **Elle est significative** sans être systématique et reste très contrôlée en termes de taille et de nombre des animaux choisis :
  - 36 % des établissements de l'échantillon possèdent au moins un animal sur leur site, et cette proportion est sensiblement plus élevée pour ceux accueillant des enfants handicapés (40 % vs 30% pour ceux de l'ASE).
  - **Les petits animaux** (souris, oiseaux, lapin, hamsters...) qui sont les plus facilement gérables et demandent peu de compétence spécifique sont les plus souvent choisis, suivis des **animaux de compagnie** (chiens, chats). Ceci sans différence notable en fonction de la catégorie d'établissements.
  - Les animaux **sont présents en petit nombre** dans les établissements, y compris les « petits animaux » : dans plus de la moitié des cas **moins de 5 individus** d'une catégorie d'animaux sont présents. Seuls les animaux de basse cour sont possédés en plus grands nombre.
- **La présence d'animaux ne relève pas du hasard, mais d'une décision de favoriser la relation enfant/animal**
  - **Elle est en général mise à profit** puisque 2/3 de ceux qui en possèdent en profitent pour organiser des activités à partir de cette présence, qu'il s'agisse de simples activités de loisirs (1 sur 4), d'activités thérapeutiques (1 sur 3) ou d'activités occupationnelles qui sont les plus fréquentes (1 sur 2).

- **Toutefois l'étude confirme que cette possession revêt un caractère globalement problématique.** C'est ce que nous indique un faisceau d'indices qui doivent retenir l'attention à cet égard :
  - Un quart des établissements **a eu un animal à une autre époque** mais a abandonné cette pratique
  - L'absence d'animal ne s'explique pas par un manque d'intérêt, mais par la perception de difficultés excessives :
    - ◆ Le premier obstacle est la perception d'une **réglementation sanitaire** incompatible, ce qui confirme le constat réalisé lors de l'étude qualitative,
    - ◆ Puis la perception de **difficultés d'organisation** et de prise en charge (notamment dans les **périodes où l'établissement est fermé**, le cas échéant)
    - ◆ Et les **risques** pour les enfants (dans les établissements accueillant des enfants handicapés surtout) et pour les animaux (dans ceux de l'ASE).
  - Enfin 42% seulement des établissements déclarent souhaiter développer ou continuer de développer la présence animale sur leur site à l'avenir.

Si cette proportion peut paraître élevée en soi, elle ne traduit pas le consensus qui règne sur l'intérêt de la relation à l'animal pour les enfants. On verra par exemple qu'ils sont le double à souhaiter développer les AAA à l'extérieur de leur établissement.

**D'ailleurs un tiers de ceux qui en possède un envisagent de cesser à l'avenir**

## 2 - Les AAA à l'extérieur des établissements

- **L'étude confirme leur grand succès** puisque 87% des établissements déclarent en organiser au moins à titre occasionnel et en général développent plusieurs types d'activités.
  - **La pratique de l'équitation et les visites occasionnelles de fermes pédagogiques** dominant très largement au sein de ces AAA : l'équitation est choisie par 89 % des établissements qui organisent des AAA (sans distinction en fonction de la catégorie d'établissement), et les visites de fermes pédagogiques dans 80 % des cas.
  - Les établissements accueillant des enfants handicapés utilisent davantage que ceux de l'ASE les fermes pédagogiques, et donnent **plus de régularité** à la pratique de l'équitation. Enfin, une proportion significative pratique **l'équithérapie** (un sur deux parmi ceux qui développent des AAA).
  - Les 13 % d'établissements qui n'organisent aucune AAA l'expliquent par le manque d'intérêt qu'ils ressentent pour cette orientation. Cependant la question budgétaire et le manque de ressources extérieures peuvent contribuer à expliquer la priorité qu'ils donnent à d'autres activités.
- **Si elles sont dorénavant et déjà très présentes**, elles font encore l'objet d'attentes fortes pour l'avenir :
  - 91 % des établissements déclarent qu'ils souhaitent pouvoir continuer et/ ou développer ces activités.
  - Les aides budgétaires constituent une condition nécessaire mais non suffisante pour réussir ce projet.
  - Le développement des ressources extérieures et celui de l'information et des échanges (échanges d'expérience, site internet..) sont également perçus comme des facteurs déterminants.

- En premier lieu, cette phase de quantification confirme l'intérêt des établissements pour la mise en relation de l'enfant avec l'animal.
- D'autre part elle prouve qu'au-delà des déclarations, ils s'attachent à faire exister cette relation concrètement : dans 90 % des cas, des activités sont organisées autour de l'animal au moins épisodiquement.
- **Elle montre également que la présence d'un animal dans un établissement ne constitue pas aujourd'hui une voie royale pour favoriser la relation enfant/animal.** Bien que particulièrement appréciée des établissements qui accueillent des enfants handicapés, elle se heurte à trop d'obstacles réels ou perçus), et semble plutôt amener à régresser.

Cependant si l'on veut aider les établissements qui veulent la maintenir ou la développer, on peut agir sur :

- La clarification de la réglementation
- L'apport de solutions pour la prise en charge des animaux, en particulier pendant les vacances mais pas seulement (les aider par exemple à identifier dans l'entourage de l'établissement, des personnes pouvant contribuer à cette prise en charge...)
- Un apport d'information et de conseils pratiques pour éviter les risques de maltraitance par les jeunes en difficulté.

- L'essentiel des programmes existants et envisagés concerne les AAA à l'extérieur de l'établissement, qui leur permettent de partager la charge et la responsabilité, et de pouvoir compter sur la compétence de partenaires. C'est donc sur cette dimension que l'effort doit être concentré.

L'étude confirme que les dimensions sur lesquelles il est le plus intéressant d'agir sont :

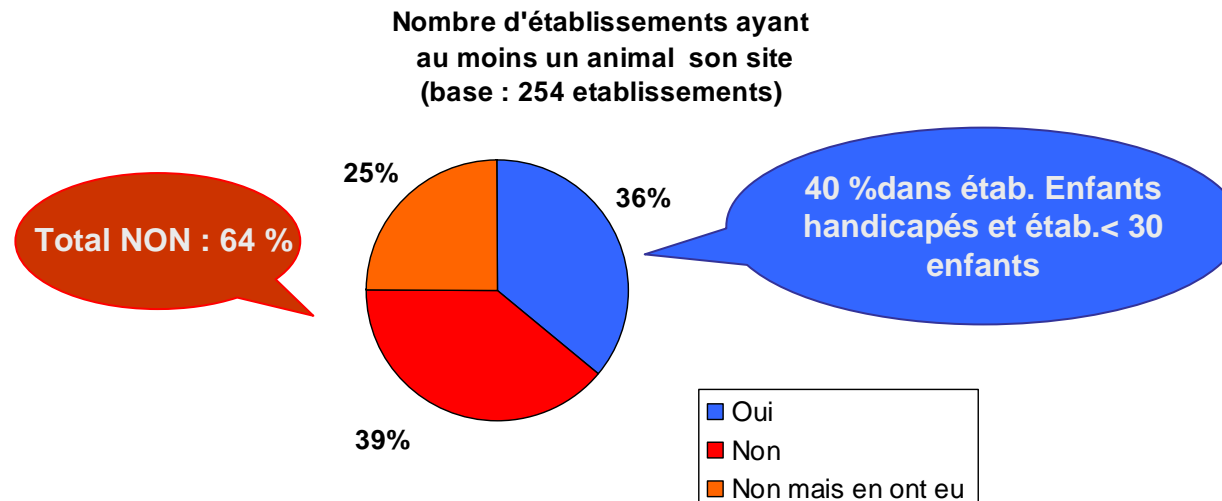
- le développement de pôles ressources extérieurs (en nombre, variété, accessibilité comme l'avait montré la phase qualitative) : c'est ce que fait la Fondation en finançant des initiatives. Les établissements
- Le développement des échanges d'expérience et de la circulation de l'information, qui constitue un axe de travail potentiel de la Fondation.

## Analyse détaillée

## 1 – La présence d'animaux

« Y a-t-il au moins un animal sur votre site ou dans les locaux de votre établissement, quelque'il soit, et qu'il y vive en permanence ou y vienne régulièrement ou seulement de temps en temps ? »

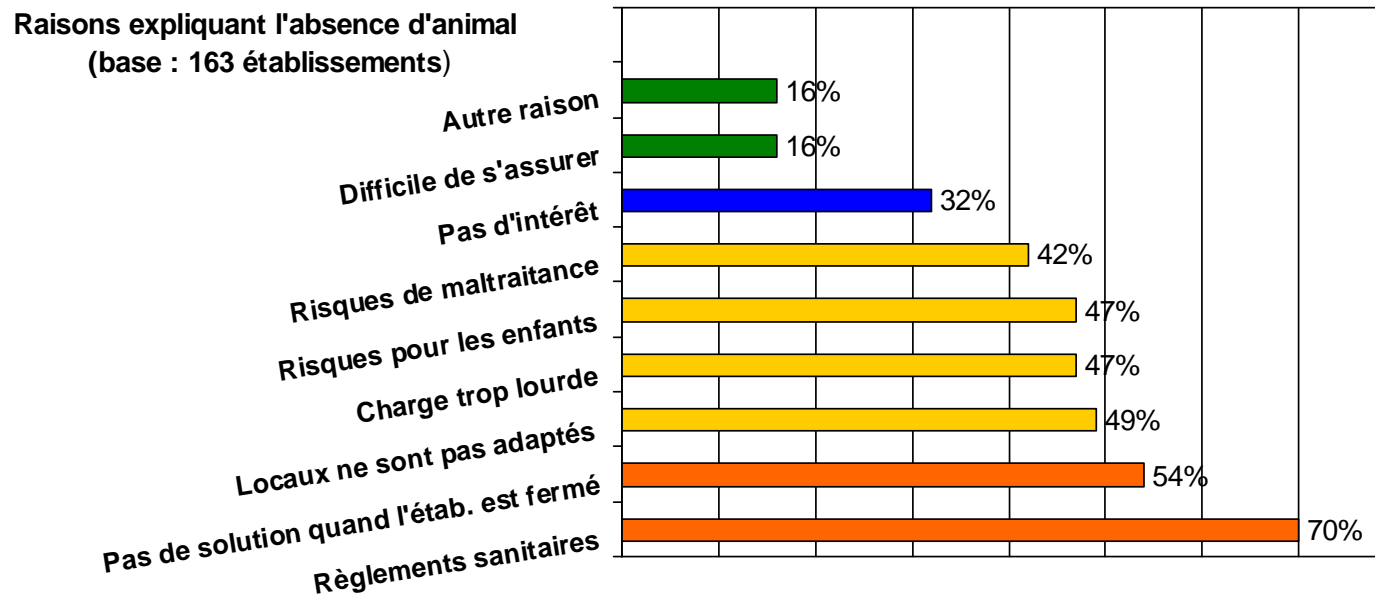
« Si non, y a - t - il eu des animaux dans votre établissement à d'autres époques? »



- **36 % des établissements ont un animal sur leur site.**
- **Ce pourcentage varie selon le type de population accueillie** : il est de 30 % pour les établissements de l'Aide sociale à l'enfance et de 40% pour les établissements accueillant des enfants handicapés.
- Il tend également à augmenter avec la taille de l'établissement.
- Mais c'est une **pratique en baisse** : 25% des établissements n'ont pas d'animal actuellement, **mais en ont eu un à d'autres époques.**

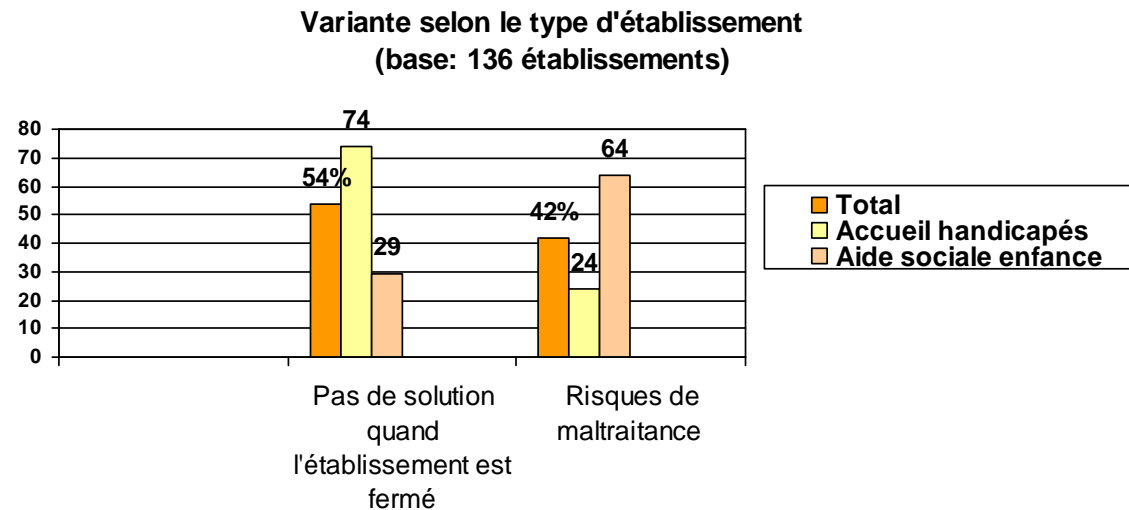
## 2 - Les raisons avancées pour expliquer l'absence d'animal sur le site de l'établissement

« Pour quelles raisons n'y a - t -il aucun d'animal dans votre établissement, est en raison de... »



- La perception d'une **réglementation sanitaire contraignante** ou interdisant la présence d'animaux est la principale raison avancée quelque soit le type d'établissement.
- Les aspects logistiques ainsi que les questions de risques et de responsabilité pèsent dans la décision.
- 1/3 seulement des établissements qui ne possèdent pas d'animal attribue cette absence au manque d'intérêt .

## 3 - Les variantes en fonction du type d'établissement : deux critères discriminants

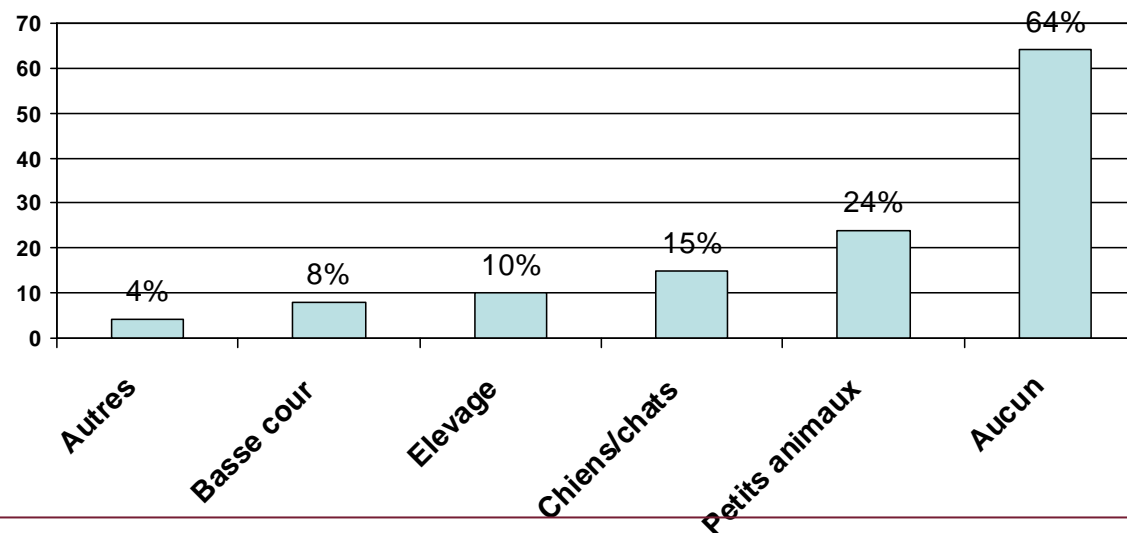


- Le manque de solution pour les **périodes où l'établissement est fermé**, particulièrement problématique pour les établissements accueillant des enfants handicapés.
  - La perception du **risque de maltraitance** des animaux est plus élevée dans les établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance
- ➔ Des besoins de nature différente, à prendre en compte si on veut aider ces établissements à maintenir une présence animale sur leur site. Pour les établissements de l'ASE, l'aide serait plutôt de l'ordre de l'information ou de la formation pratique (le comment faire). Pour ceux qui accueillent des enfants handicapés, c'est un apport de solution qui pourrait les aider.

## 4 - Catégories d'animaux présents dans les établissements

« Quels animaux et combien vivent en permanence ou viennent régulièrement ou ponctuellement sur votre site ? »

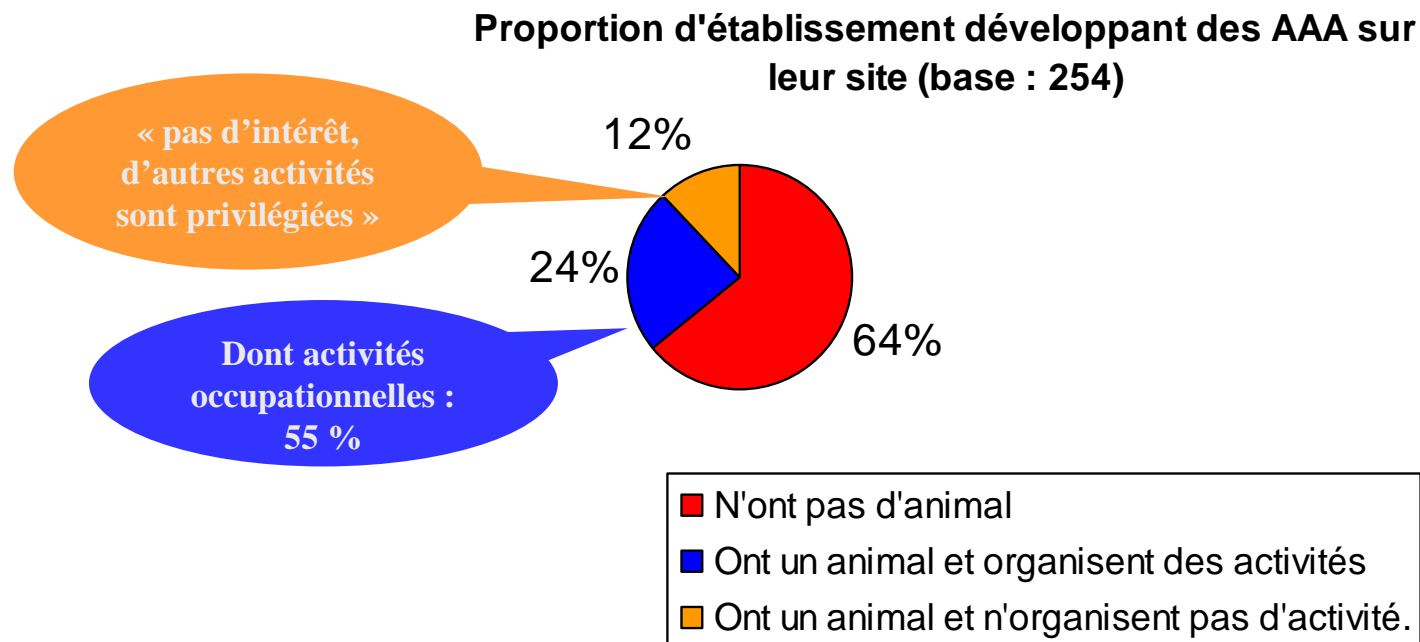
Proportion d'établissements possédants chaque catégorie d'animal (base : 254 établissements)



- **Les animaux de compagnie** (chiens, chats) **et les petits animaux** (souris, oiseaux, lapin, hamsters...) sont les plus fréquents sur le site des établissements, sans différence notable en fonction de la catégorie d'établissements.
- Les animaux **sont présents en petit nombre** dans les établissements, y compris les « petits animaux » : dans plus de la moitié des cas, les établissements accueillent **moins de moins de 5 individus** d'une catégorie d'animaux (à l'exception des animaux de basse cour qui sont plus nombreux lorsqu'ils sont présents).

## 5 – Fréquence et nature des AAA dans les établissements

« Y a-t-il des activités organisées avec les enfants autour de ces animaux, comme des activités de loisirs , des activités thérapeutiques... ? » « Quelles activités ..... ? » « Si non : « pour quelles raisons? »

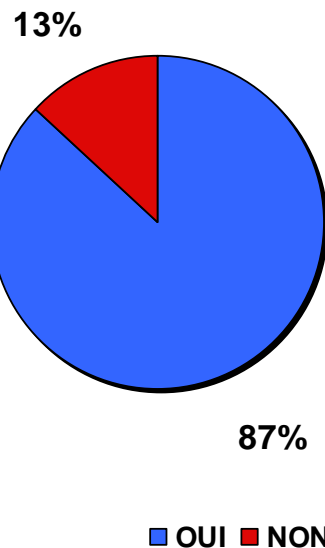


- La présence des animaux sur le site d'un établissement est en général mise à profit :
  - 2/3 des établissements qui possèdent un animal développe des AAA sur leur site
  - Soit presque 1 établissement sur 4 au total, et 1 sur 3 du total des établissements accueillant des enfants handicapés
- La moitié de ceux qui organisent des AAA sur leur site donne la priorité à des **activités occupationnelles**, et 1 sur 3 met à profit la présence de l'animal à des fins **thérapeutiques**. 1 sur 4 se contente d'activité de loisir (jeux, promenades...).
- On verra que ces mêmes établissements organisent également des AAA à l'extérieur.
- Ceux qui n'organisent rien avec les animaux qu'ils élèvent **le font par choix**, ils privilégient d'autres activités le font par choix, pas en raison de difficulté d'organisation ou de problème de compétence.

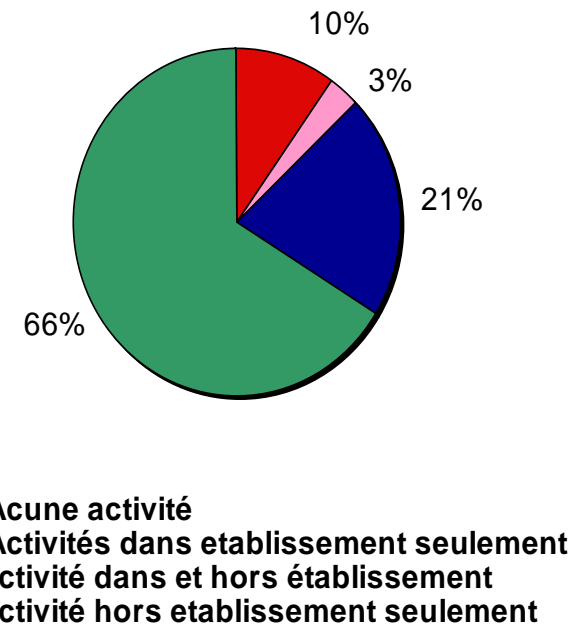
### 1 – Fréquence des AAA à l'extérieur

« Votre établissement développe-t-il des activités avec des animaux à l'extérieur de l'établissement...? »

Etab. développant des AAA à l'extérieur (Base : 254 )



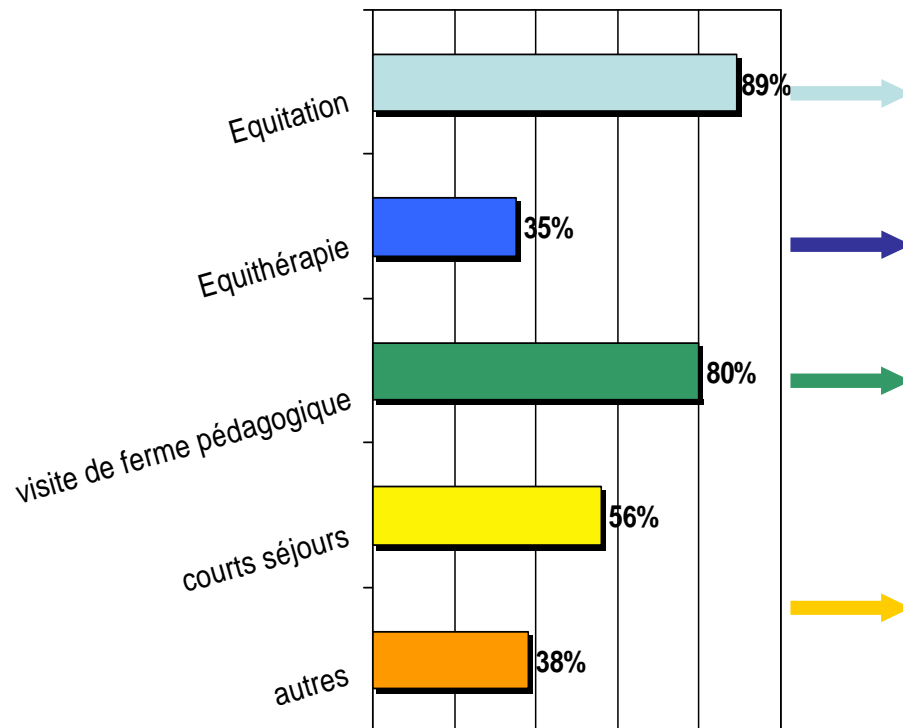
Etab. développant des AAA sur le site et à l'extérieur



- Une confirmation du succès des AAA : 87% des établissements organise au moins un type d'activité, au moins de temps en temps, à l'extérieur de l'établissement avec des animaux, sans différence en fonction du type d'établissement.
- Au final, seul 1 établissement sur 10 n'a aucune AAA d'aucune sorte.

### 2 – Type et régularité de ces activités

AAA organisées à l'extérieur  
(Base : 220 étab.)



Ce pourcentage est identique quelque soit le type d'établissement, mais elle est pratiquée **plus régulièrement** dans les établissements accueillant des enfants handicapés (78% vs 55%)

Essentiellement des étab. accueillant des enfants handicapés : un sur deux parmi les étab. ayant une AAA à l'extérieur,

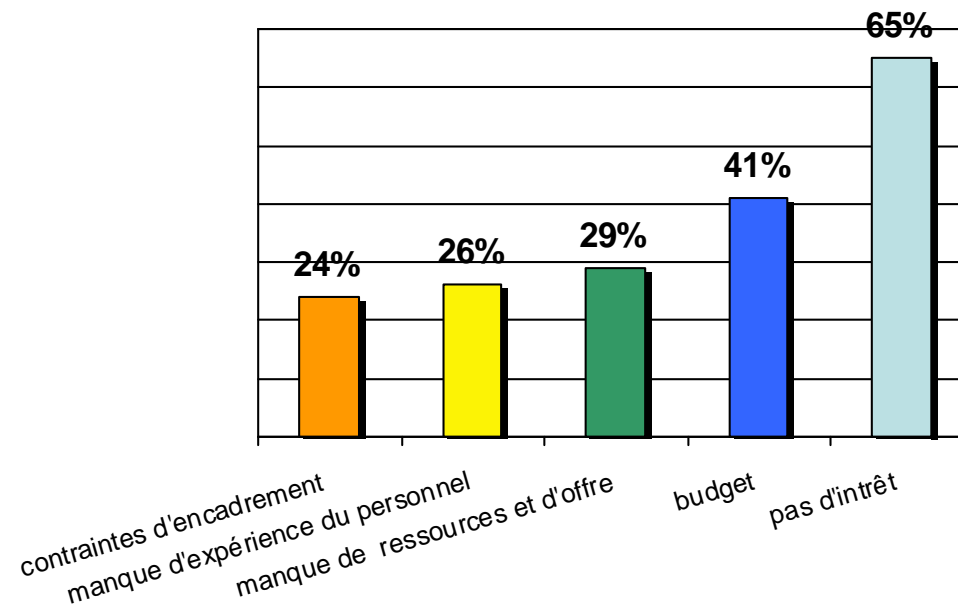
Une pratique plutôt occasionnelle, et un petit peu plus fréquente pour les établissements accueillant des enfants handicapés (87% vs 71%)

Pas de différence notable entre les établissements

- La pratique de l'équitation et les visites occasionnelles de fermes pédagogiques dominent très largement au sein de ces AAA
- C'est surtout avec les enfants handicapés qu'est pratiquée l'équithérapie

### 3 - Les freins aux AAA à l'extérieur

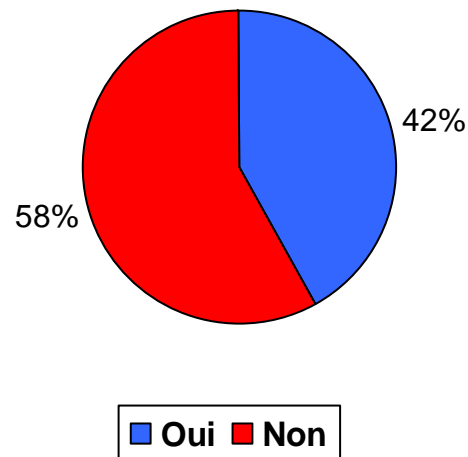
Les raisons expliquant l'absence d'AAA à l'extérieur



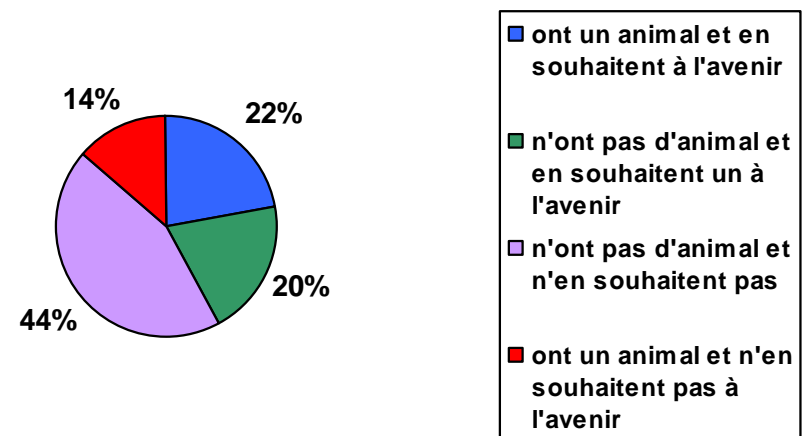
- Le manque d'intérêt ressenti explique l'absence d'AAA, même si les problèmes de budget et le manque de ressources extérieures pèsent dans la préférence donnée à une autre activité

#### 1 - Le développement de la présence animale

Le développement souhaité de la présence animale sur le site



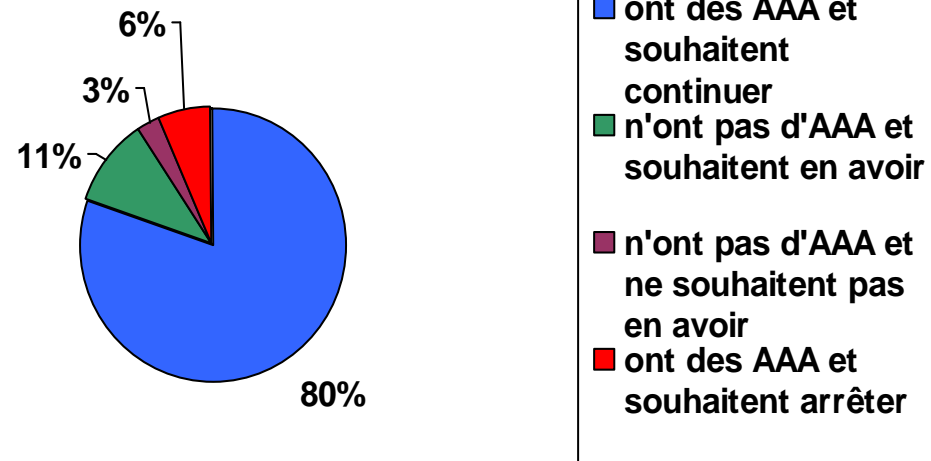
répartition des étab. qui souhaitent avoir un animal à l'avenir



- Un développement souhaité par 42% des établissements avec un intérêt plus fort des établissements accueillant des enfants handicapés : 47% le souhaitent Vs 35 % des établissements de l'aide sociale à l'enfance.
- Mais un intérêt à relativiser : seuls 22% des établissements ont un animal aujourd'hui et confirment leur volonté de continuer.

#### 2 - Le développement des AAA en général

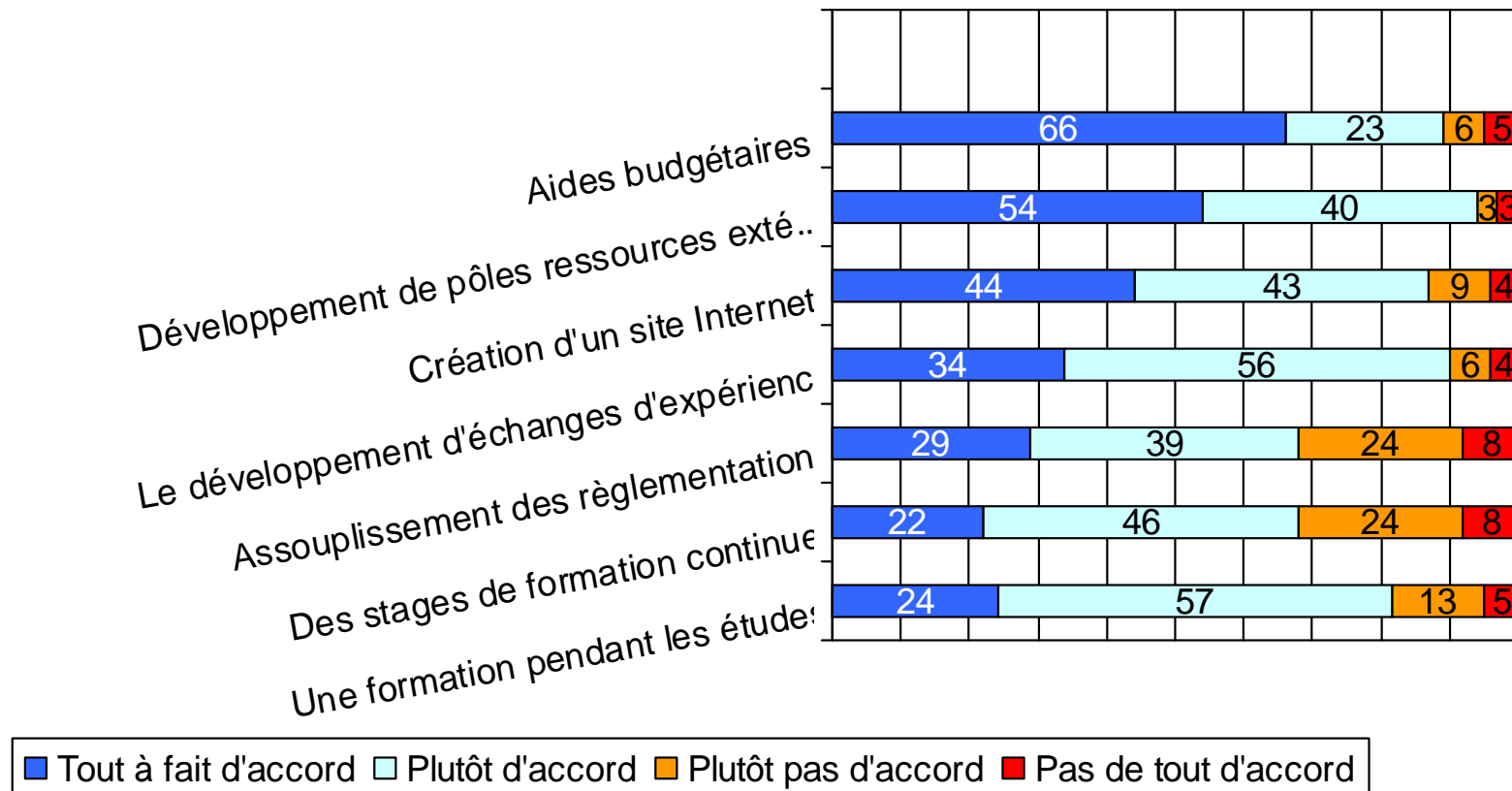
Le développement souhaité des AAA



Un consensus sur l'intérêt des AAA déconnecté de celui de la présence animale : 91 % des établissements déclarent qu'ils souhaitent pouvoir continuer et/ ou développer ces activités, et moins de 10 % de ceux qui les pratiquent aujourd'hui n'envisagent pas de continuer.

## 3 - Les attentes

Ce qui aiderait au développement des AAA



- Les aides budgétaires constituent une condition nécessaire mais non suffisante pour développer les AAA dans les établissements : le développement des ressources extérieures et celui de l'information et des échanges (échanges d'expérience, site internet..) sont également perçus comme des facteurs déterminants et font l'objet d'attentes.
- L'items relatif à l'assouplissement des réglementations n'a pas été souvent retenu, soit par manque de crédibilité de cette hypothèse, soit parce que ce problème concerne davantage la **présence** animale sur le site des établissements que le développement des AAA en général.
- De même les questions de formation, que ce soit pendant le cursus ou la formation continue :
  - Elle est nécessaire pour la mise en place de programmes thérapeutiques, mais celles-ci ne concernent pas tous les établissements.
  - Elle est surtout utile pour l'organisation des AAA en interne, alors que la plupart souhaitent la développer en externe ou du moins avec des ressources extérieures.

# Annexe

Catégories d'établissement (FINESS)	Total	Pourcentage
4101) Et. d'éducation spécialisée pour déficient mentaux et handicapés	100	39
(4102) Et. d'éducation spéciale pour enfants ayant des troubles de la conduite et du comportement	16	6
(4103) Et. d'éducation spéciale pour handicapés moteur	16	6
(4104) Et. d'éducation spéciale pour déficients sensoriel	15	6
(4105) Et. et services d'hébergement pour enfants handicapés	6	2
(4501) Et. de l'aide sociale à l'enfance	101	40
<b>Total</b>	<b>254</b>	<b>100</b>

Nombre d'enfants accueillis	Total	Pourcentage
Moins de 30	67	26
30 à 100 166 65	166	65
Plus de 100 21 8	21	8
<b>Total</b>	<b>254</b>	<b>100</b>

Fonction du répondant dans cet établissement	Total	Pourcentage
Directeur, responsable	131	52
Responsable pédagogique	40	16
Thérapeute	1	0
Educateur	12	5
Autre	70	28
<b>Total</b>	<b>254</b>	<b>100</b>

Statut de l'établissement	Total	Pourcentage
Département	12	5
Commune	1	0
Etb.Pub.Départ.Hosp.	1	0
Etb.Pub.Commun.Hosp.	1	0
Etb. Social National	2	1
Etb. Social Départ.	24	9
Etb. Social Communal	2	1
Gpt d'Intérêt Public	0	0
Rég.Gén.Sécu.Sociale	2	1
Société Mutualiste	2	1
Ass.L.1901 non R.U.P	100	39
Ass.L.1901 Re.U.Pub.	89	35
Ass. de Droit Local	6	2
Fondation	10	4
Congrégation	1	0
Personne Physique	1	0
<b>Total</b>	<b>254</b>	<b>100</b>

QA1. Y'a-t-il au moins un animal sur votre site ou dans les locaux de votre établissement, quel qu'il soit, et qu'il y vive en permanence ou y vienne régulièrement ou seulement de temps en temps ?

- Oui, présence à demeure sur l'établissement
- Oui, en visite occasionnelle ou régulière
- Non, aucun

QA2. (Si non en Q1) Pour quelles raisons n'y a-t-il aucun animal dans votre établissement ? Est-ce parce que ...

- Les règlements sanitaires l'interdisent ou sont trop contraignants
- La présence d'animaux comporte des risques pour les enfants (morsures, allergies, accidents. )
- Il est difficile de s'assurer correctement
- Vos locaux ne sont pas adaptés
- En raison des risques de maltraitance des animaux
- Vous n'avez pas de solution pour les périodes où l'établissement est fermé
- Cela demande trop d'organisation, c'est une charge trop lourde pour le personnel
- .Vous ne l'avez pas envisagé, cela n'a pas d'intérêt particulier
- Ou pour une autre raison

QA3. (Si non en Q1) Y'a-t-il eu des animaux à d'autres époques dans l'établissement ?

QA4a. (Si oui en Q1) Quels animaux et combien vivent en permanence ou viennent régulièrement ou ponctuellement sur votre site ?

- Des animaux de compagnie (chiens, chat... )
- Des animaux d'élevage (chevaux, ânes, chèvres, moutons....)
- Des animaux de basse cour (poules, poulets, autres volailles, ...)
- Des petits animaux d'agrément (souris, hamsters, lapins, poissons, oiseaux)
- D'autres animaux

QA5a. Y a-t-il des activités organisées avec les enfants autour de ces animaux, comme des activités de loisirs , des activités thérapeutiques ... ?

QA5b. S'agit-il...

- D'activités de loisirs (jeux, promenades, visites...)
- D'activités occupationnelles, pédagogiques, éducatives
- D'activités thérapeutiques
- (Aucune de celles-ci)

QA6. Pour quelle raison principalement ?

- Aucun membre du personnel n'a d'expérience en ce domaine
- Problème de temps et d'organisation
- Pas d'intérêt ressenti, d'autres activités sont privilégiées

QB1. Votre établissement développe-t-il des activités avec des animaux à l'extérieur de l'établissement, qu'il s'agisse d'activités régulières ou ponctuelles ?

QB2. ( Si Non) Est-ce parce que...

- Aucun membre du personnel n'a d'expérience en ce domaine ?
- Par manque de ressources ou d'offres (pas de centre équestre, de ferme pédagogique, ou autre ... accessible, ou disponible)
- Parce que les contraintes d'encadrement lors des déplacements sont trop importantes, par manque de personnel d'accompagnement ?
- Pour des questions de coût, de budget ?
- Parce qu'il n'y a pas réellement d'intérêt ou d'autres activités sont privilégiées?

QB3a. (Si oui) Quelles activités ? Sont elles pratiquées de façon régulières ou occasionnelles

- La pratique de l'équitation
- L'équithérapie
- Une visite de ferme pédagogique
- Des courts séjours en gîte rural avec des animaux
- D'autres activités

QC1. Pour chacune des idées suivantes, vous me direz si vous seriez tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord avec le fait qu'elles sont favorable au **développement des activités associant les animaux**

- Une formation pendant les cursus d'études des éducateurs et des thérapeutes Etes vous...
- Des stages de formation continue pour tous les personnels concernés Etes vous...
- Le développement des échanges d'expérience sur ces activités Etes vous...
- La création d'un site Internet spécialisé sur les activités associant l'animal Etes vous....
- Le développement des pôles ressources extérieures pouvant travailler en partenariat avec les établis Etes vous...
- Des aides budgétaires Etes vous...
- L'assouplissement des réglementations

QC2. Vous même, à l'avenir souhaitez-vous pouvoir développer ou continuer à développer la présence d'animaux sur votre site ?

QC2. Vous même, à l'avenir souhaitez-vous pouvoir développer ou continuer à développer les activités pédagogiques ou thérapeutiques associant l'animal ?

QC3. Combien d'enfants accueillez-vous dans cet établissement ?

QC4. Quelle est votre fonction dans cet établissement ?